

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces, pour un an 26 fl. 20 fl. 15 fl. 10 fl. 5 fl. 3 fl. 1 fl. 50 cent. Les 5 premières lignes 1 fl. 50 cent. compris et 10 fl. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Lags Nieuwstraat, derrière le Prinsgracht, Noordsijde. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction Francis Depiret.

LA HAYE, 3 Février.

Le Journal Officiel n° 95, publie un arrêté royal du 2 février prescrivant la mise hors de cours des anciennes pièces de deux sous, de un sou et de huit sous, et ce à partir du 15 février prochain.

Cet arrêté est suivi d'une résolution du ministre des finances de la même date, portant :

1° Qu'à partir de mardi 10 jusqu'à samedi 14 de ce mois inclusivement, il sera vaqué, pendant les heures ordinaires de l'ouverture des bureaux, à la Banque des Pays-Bas, auprès des agents du trésor et des receveurs des contributions, à l'échange.

2° Que l'échange de ces dites pièces de monnaie aura lieu contre d'autres pièces ayant encore cours aujourd'hui, ou contre le papier-monnaie créés suivant la loi du 18 décembre 1845.

3° Qu'à partir du 15 de ce mois, les pièces de monnaie ci-dessus désignées cesseront d'avoir cours, ne seront plus reçues en paiement dans les caisses publiques et aucun habitant du royaume ne sera plus tenu de les accepter.

Le ministre des finances, VAN HALL.

Par arrêté du 30 janv. dernier, le Roi a accordé au conseiller d'Etat, M. le baron van Heeckeren van Kell, sur la demande qu'en a adressée ce haut fonctionnaire à S. M., démission honorable de ses fonctions de conseiller d'Etat de la province de Gueldre, à partir du 1<sup>er</sup> février prochain, pour le récompenser de ses longs services rendus au pays.

Par un arrêté de la même date, le Roi a nommé en son remplacement, le conseiller d'Etat M. le comte de Randwyk, actuellement gouverneur de la province de Drenthe.

Les journaux allemands ne nous sont point parvenus aujourd'hui. On dit que la malle est tombée à l'eau.

Affaires de Suisse.

Correspondance particulière du Journal de La Haye.

Lausanne, 29 janvier.

Nous apprenons de source certaine qu'à la suite des plaintes portées par plusieurs sujets britanniques par suite d'insultes et de vexations dont ils ont été personnellement victimes dans le canton de Vaud, S. Exc. M. Morier, envoyé d'Angleterre en Suisse, a adressé d'énergiques remontrances à notre gouvernement, regardant sans doute comme inutile de réclamer auprès de l'administration de considérer et sans autorité.

Les journaux de ce canton ont complètement au moyen de sujets nationaux nos braves gens, même en y appelant des hommes sans instruction, et sans moralité, voire

même des ex-ministres destitués, jadis pour leur incompétence, notre conseil d'Etat s'efforce d'attirer à lui l'argent des aventuriers étrangers et de véritables bandes de chercheurs littéraires sans domicile, pour leur confier la direction religieuse de nos paroisses. Le dictateur Druey les gratifie à leur arrivée de bons sur le trésor pour les mettre en état de commencer décentement en public. Les temples desservis par les pasteurs demeurent vides, ou ne sont fréquentés que par une poignée de grossiers qui y va chercher un sujet d'impies divertissements. On rapporte à cet égard des anecdotes qui sont à peine croyables. Dans un village du Jura vaudois, le pasteur impose par le gouvernement, homme deux fois destitué jadis par ses supérieurs, debout auprès de ses ouailles, leur donna le vœux d'un prêche ou d'une messe et alla, au sortir de l'église, fraterniser le verre à la main avec les patriotes de l'endroit. Dans une autre paroisse jurassienne, les fidèles réunis le dimanche 18 dans une maison particulière pour y célébrer décentement leur culte, furent lapidés à leur sortie et menacés de coups de fusil. Le particulier qui leur avait ouvert sa maison, fut destitué d'un emploi lucratif qui le faisait vivre. Le prétexte, fort inique d'ailleurs, de vouloir faire cesser les prédications méthodistes, manque aujourd'hui à notre gouvernement persécuteur, puisqu'il vient d'adresser tout récemment une vocation sacerdotale à un méthodiste genevois presque en démenço, dont ses coreligionnaires eux-mêmes s'étaient depuis longtemps éloignés. Il est au fond évident pour tout le monde que notre gouvernement n'a réellement d'autre objet en vue que d'anéantir sourdement le culte religieux. Ses déclarations hypocrites à ce sujet ne sont qu'une profanation de plus en présence des actes journaliers qui les démentent. Ainsi, une révolution populaire qui s'est opérée, il y a un an, aux cris de : A bas les jésuites ! se consommait par l'abolition de la religion protestante et la proscription de la partie honorable de notre clergé, si toutefois nos honnêtes gens consentent à courber plus longtemps la tête sous le joug le plus dur et le plus humiliant qu'aient jamais subi des Suisses. Sous ce rapport, il est peut-être heureux que le gouvernement Druey ne garde déjà plus aucune mesure, et rejette toute transaction impossible entre les honnêtes et l'autorité qui pèse sur nous. L'abolition des églises pourra nous donner à la fin le courage de braver l'oppression.

Les saturnales de Montevideo, loin d'avoir attiré quelque punition aux coupables, ont provoqué un nouvel arrêté qui interdit, sous peine d'amende, toute réunion tenue hors des temples, où il soit directement ou indirectement question de religion. Quis vingt, que cent personnes se rassemblent le dimanche pour boire honteille, s'enivrer et tapager, la police se gardera de les inquiéter en aucune manière ; mais qu'elles aient une Bible sur leur table au lieu d'un fromage ou d'un jambon, et la malencontreuse maison sera investie, saccagée ; les assistants, hommes, femmes, vieillards, pourront être impunément bâtonnés, lapidés comme à Montevideo, ou inondés à mort comme à Montevideo.

Il vous est facile de vous rendre compte de la persécution, de pays sans ordre, sans justice, sans loi, des étrangers dont le séjour est devenu impossible, encore parmi nos moyens d'existence. De la frontière de Genève (cette ville tout maintenant d'un calme exceptionnel) jusqu'aux confins de Vaud et du Valais, il ne reste réellement plus un coin de terre où l'on ait le sentiment de la sécurité, et les voyageurs, vous l'avez vu

plus haut, peuvent, dans telle circonstance donnée, pâtir eux-mêmes de notre brutale anarchie. Quand, l'été dernier, M. l'ex-ministre français Villemain vint à Genève avec le dessein d'aller de là visiter la Suisse, il fut détourné au dernier moment de ce projet par la crainte plus ou moins fondée d'être insulté en traversant nos cantons révolutionnaires, ainsi que l'avait été précédemment d'autres Français moins faits que lui pour attirer l'attention. L'hospitalité n'est pas une vertu radicale. Le sans-culotte ne connaît de frères et amis hors de son pays que les aventuriers mis au ban de la société européenne. Ce qu'il n'y a pas de moins remarquable dans tout cela, c'est que, par des motifs que je vous laisse le soin d'expliquer, une très-grande partie de nos aubergistes, et des plus famés à d'autres titres, se sont faits dans ces derniers temps ultra radicaux. La statistique des hôtels de la Suisse sera désormais tenue de noter, à la suite de l'indication de chaque auberge, les opinions politiques de l'aubergiste, afin de mettre le voyageur à même de choisir d'après ses sympathies personnelles le logis ou ses opinions ne lui causeront point trop de désagrément, et où son nom, s'il en porte un quelque peu connu, ne lui attirera aucune malencontre.

Berne, 30 janvier.

La commission constituante du grand-conseil compte déjà plusieurs défectionnaires, prêts à se joindre ouvertement au parti représenté en dehors des conseils et du gouvernement par l'association populaire centrale. L'un de ses membres, appartenant à la faction dite philanthropique, ou, plus exactement, communiste, le citoyen Sury, a abdiqué ses fonctions de commissaire, en protestant par un écrit séditieux contre toute autre forme de révision qu'une assemblée constituante. Il réclame même des réformes qui équivalent, sous d'autres noms, à une révolution sociale. Dix autres radicaux communistes siègent encore dans la commission avec l'intention, annoncée par eux d'en pas séparer avant qu'elle ait prononcé son projet de réforme.

Le grand-conseil bernois est scindé dans ce moment en trois fractions inégales, dont la moins considérable, mais non la moins agissante auprès des masses, appartient décidément à l'association communiste. L'accroissement du paupérisme, résultat incontestable du désouvement et de la licence que la vie révolutionnaire a naturalisés dans la partie allemande du canton, donne un redoutable appui extérieur à cette fraction anarchique du grand-conseil, qui se prépare à renouer les esprits dans les assemblées primaires. Le gouvernement se sent très-sérieusement menacé, et n'ose cependant pas faire avancer des troupes, soit parce qu'il n'est pas sûr des milices, soit dans la crainte de hâter par cette manifestation l'explosion qu'il redoute. Une seule partie du canton reste neutre, savoir le Jura bernois ; mais cette neutralité même est équivoque. Les populations jurassiennes, ci-devant françaises, et sans sympathie pour le reste du canton de Berne, n'ont jamais cessé de faire des vœux pour leur émancipation, n'importe sous quelle forme.

Les feuilles radicales suisses sonnent l'alarme à l'occasion de prétendus armements qui auraient lieu dans la Suisse centrale pour attaquer le canton d'Argovie, et séconder une insurrection, très-probablement imaginaire, dans le Freyland (Argovie catholique). On prête aux Lucernois et à leurs alliés le projet d'aider ces haillages à s'élever en demi-canton indépendant. Ces bruits ne sont probablement que du mensonge à la faveur duquel on cherche à remettre en mouvement le parti

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 4 FÉVRIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XVII.

Les informations.

M. de Villefort tint parole à madame Danglars, ce qu'il lui-même, cherchant à savoir de quelle façon M. le comte de Monte-Christo avait pu apprendre l'histoire de la maison d'Autueil.

Il écrit le même jour à un certain M. de Baille, qui, après avoir été autrefois inspecteur de police et attaché dans un grade supérieur à la police de Paris, pour lui faire part de renseignements qu'il désirait, et celui-ci demanda deux jours pour savoir au juste près de qui l'on pourrait le renseigner.

Les deux jours expirés, M. de Villefort reçoit la note suivante : « La personne que l'on appelle M. le comte de Monte-Christo est connue particulièrement de lord Willmore, riche étranger, que l'on voit quelquefois à Paris et qui s'y trouve en ce moment ; il est connu également de l'abbé Busoni, prêtre italien d'une grande réputation en Orient, où il a fait beaucoup de bonnes œuvres. »

M. de Villefort répondit par un ordre de prendre sur ces deux étrangers les informations les plus promptes et les plus précises ; le lendemain soir, ses ordres étaient exécutés, et voici les renseignements qu'il recevait :

L'abbé, qui n'était que pour un mois à Paris, habitait derrière Saint-Sulpice une petite maison composée d'un seul étage au-dessus d'un rez-de-chaussée ; quatre pièces, deux pièces en haut et deux pièces en bas formaient tout le logement, dont il était l'unique locataire.

Les deux pièces d'en bas se composaient d'une salle à manger avec table, chaises et buffet en noyer, et d'un salon boisé peint en blanc, sans ornements, sans tapis et sans pendule. On voyait que pour lui-même l'abbé se contentait aux objets de stricte nécessité.

Le vrai que l'abbé de préférence habitait le salon du premier. Ce salon, tout meublé de livres de théologie et de parchemins, au milieu desquels se voyait s'ensevelir, disait son valet de chambre, pendant des heures, était en réalité moins un salon qu'une bibliothèque.

Quant à l'abbé, lorsqu'il regardait les visiteurs au travers d'une sorte de guichet, et lorsqu'il figurait être inconnue ou ne lui plaisait pas, il répondait que M.

L'abbé n'était point à Paris, ce dont beaucoup se contentaient, sachant que l'abbé voyageait souvent et restait quelquefois fort longtemps en voyage.

Au reste, qu'il fût au logis ou qu'il n'y fût pas, qu'il se trouvât à Paris ou au Caire, l'abbé donnait toujours, et le guichet servait de tour aux aumônes que le valet distribuait incessamment au nom de son maître.

L'autre chambre, située près de la bibliothèque, était une chambre à coucher. Un lit sans rideaux, quatre fauteuils et un canapé de velours d'Utrecht jaune formaient avec un prie-Dieu tout son ameublement.

Quant à lord Willmore, il demeurait rue Fontaine-Saint-George. C'était un de ces Anglais touristes qui mangent toute leur fortune en voyages. Il louait en garni l'appartement qu'il habitait, dans lequel il venait passer seulement deux ou trois heures par jour, et où il ne couchait que rarement. Une de ses manies était de ne vouloir pas absolument parler la langue française, qu'il écrivait cependant, assurait-on, avec une assez grande pureté.

Le lendemain du jour où ces précieux renseignements étaient parvenus à M. le procureur du roi, un homme qui descendait de voiture au coin de la rue Féron, vint frapper à une porte peinte en vert olive et demanda l'abbé Busoni.

— M. l'abbé est sorti dès le matin, répondit le valet.

— Je pourrais ne pas me contenter de cette réponse, dit le visiteur, car je viens de la part d'une personne pour laquelle on est, toujours chez soi. Mais veuillez remettre à l'abbé Busoni...

— Je vous ai déjà dit qu'il n'y était plus, répéta le valet.

— Alors quand il sera rentré, remettez-lui cette carte et ce papier cacheté. Ce sera à huit heures, l'abbé sera-t-il chez lui ?

— Oh ! sans faute, monsieur, à moins que M. l'abbé ne travaille, et alors c'est comme s'il était sorti.

— Je reviendrai donc ce soir à l'heure convenue, reprit le visiteur. Et il se retira.

En effet, à l'heure indiquée, le même homme revint dans la même voiture, qui cette fois, au lieu de s'arrêter au coin de la rue Féron, s'arrêta devant la porte verte. Il frappa, on lui ouvrit et il entra.

Aux signes de respect dont le valet fut prodigué envers lui, il comprit que sa lettre avait fait l'effet désiré.

— M. l'abbé est chez lui ? demanda-t-il.

— Oui, il travaille dans sa bibliothèque ; mais il attend monsieur, répondit le serviteur.

L'étranger monta un escalier assez rude, et devant une table, dont la superficie était inondée de la lumière que concentrait un vaste abat-jour, tandis que le reste de l'appartement était dans l'ombre, il aperçut l'abbé en habit ecclésiastique, la tête couverte de ces coqueluchons sous lesquels s'ensevelissait le crâne des savants en us du moyen âge.

— C'est à M. Busoni que j'ai l'honneur de parler ? demanda le visiteur.

— Oui, monsieur, répondit l'abbé, et vous êtes la personne que M. de Boville, ancien intendant des prisons, m'envoie de la part de M. le préfet de police ?

— Justement monsieur.

— Un des agents préposés à la sûreté de Paris ?

— Oui, monsieur, répondit l'étranger avec une espèce d'hésitation, et surtout un peu de rougour.

L'abbé rajusta les grandes lunettes qui lui couvraient non-seulement les yeux, mais encore les tempes, et, se rassurant, fit signe au visiteur de s'asseoir à son tour.

— Je vous écoute, monsieur, dit l'abbé avec un accent italien des plus prononcés.

— La mission dont je me suis chargé, monsieur, après le visiteur en pesant sur chacune de ses paroles comme si elles avaient pu le faire sortir, est une mission de confiance pour celui qui la remplit, et pour celui près duquel on la remplit.

L'abbé s'inclina.

— Oui, reprit l'étranger, votre probité, monsieur l'abbé, est si connue de M. le préfet de police, qu'il veut savoir de vous, comme magistrat, un chose qui intéresse cette sûreté publique au nom de laquelle je vous suis député. Nous espérons donc, monsieur l'abbé, qu'il n'y aura ni liens d'amitié, ni considération humaine qui puissent vous engager à dénigrer la vérité à la justice.

— Pourvu, monsieur, que les choses qu'il vous rapporte de savoir ne touchent en rien aux scrupules de ma conscience. Je suis prêtre, monsieur, et les secrets de la confession, par exemple, doivent rester entre moi et la justice de Dieu, et non entre moi et la justice humaine.

— Oh ! soyez tranquille, monsieur l'abbé, dit l'étranger, dans tous les cas, nous mettrons votre conscience à couvert.

A ces mots, l'abbé en pesant de son côté sur l'abat-jour, leva de même l'abat-jour du côté opposé, de sorte que, tout en éclairant en plein le visage de l'étranger, le sien restait toujours dans l'ombre.

— Pardon, monsieur l'abbé, dit l'envoyé de M. le préfet de police, mais cette lumière me fatigue horriblement la vue.

L'abbé baissa le carton vert.

— Maintenant, monsieur, je vous écoute, parlez.

— J'arrive au fait. Vous connaissez M. le comte de Monte-Christo ?

— Vous voulez parler de M. Zaccone, je présume ?

— Zaccone... Ne s'appelle-t-il donc pas Monte-Christo ?

— Monte-Christo, est un nom de terre, ou plutôt un nom de rocher, et non pas un nom de famille.

— Eh bien, soit ; ne discutons pas sur les mots, et puisque M. de Monte-Christo et M. Zaccone c'est le même homme...

corps-francs, et à susciter une guerre diplomatique qui en amènerait une plus sérieuse. La feuille révolutionnaire rédigée par l'émigré lucernois Herzog, propose d'inviter le directoire à réclamer la grâce de l'assassin du conseiller Leu, qui vient d'être condamné à la peine capitale à Lucerne. Le directoire pourrait fort bien obtempérer à cette invitation, mais les Lucernois ne se rendraient certainement pas complices de cette infamie.

### Nouvelles des Etats-Unis.

Chaque jour amène un nouvel arrivage des Etats-Unis, qui nous permet de suivre en quelque sorte pas à pas l'importante discussion qui s'agit dans le congrès américain. Le paquebot *l'Albany*, entré hier matin au Havre, est parti de New-York le 11 janvier, avec les journaux de cette date.

Les débats relatifs à la question de l'Oregon se poursuivaient dans la chambre des représentants. Voici, d'après le *Courrier des Etats-Unis*, le compte rendu des trois dernières séances des 6, 7 et 8 janvier, qui ont été consacrées à ce nouveau débat.

« La question de l'Oregon a fait un grand pas vers son dénouement dans la chambre des représentants. Jusqu'ici, dans toutes les discussions qui ont eu lieu, soit au sénat, soit à la chambre, il s'est tout simplement agi de décider quand et comment on le résoudrait; aujourd'hui, il est formellement arrêté qu'elle sera immédiatement résolue, au moins qu'il dépend de la représentation nationale. Dans notre dernier bulletin, nous avons laissé la chambre en présence de trois propositions relatives au bill de cessation de l'occupation conjointe, et demandant l'une, que ce bill fût renvoyé au comité d'ensemble (*committee of the whole*), lequel comité n'est autre que la chambre tout entière délibérant en dernier ressort sur un projet de loi; l'autre, que ce renvoi fût, le bill fût mis dès le lendemain à l'ordre du jour; la troisième, enfin, que le débat fût ajourné jusqu'au premier lundi de février.

« C'est ainsi que se trouvait posée la question, au commencement de la séance de mardi. De ces trois propositions, la première a été adoptée, la seconde a été écartée, et la dernière a été repoussée par un vote dont nous aurons tout à l'heure à donner et à apprécier les chiffres. Quant à présent, il nous suffira d'avoir constaté le seul résultat important de ce vote, qui a été suivi de l'évocation immédiate du bill présenté par le comité des affaires étrangères pour signifier à l'Angleterre l'abrogation des traités de 1818-1827; ce bill demeurera en discussion jusqu'à ce qu'il ait été sanctionné ou rejeté par un scrutin définitif de la chambre des représentants.

« La chambre avait à peine rendu sa décision, que la discussion a commencé sur le nouveau terrain où elle venait d'être transportée. Elle a été inaugurée par un discours de M. Bowlin, dans lequel il a déclaré qu'il ne céderait pas un pouce pour conjurer une guerre; il demandait plutôt l'Oregon tout entier pour avoir cette guerre, sur les ailes de laquelle il veut franchir l'Atlantique, porter la liberté aux peuples d'Europe et renverser de leurs trônes les despotes qui, sans exception aucune, dit M. Bowlin, sont trop jaloux des Etats-Unis, pour ne leur avoir pas voué une haine implacable. L'orateur a lui-même résumé son étrange harangue en disant: « Mieux vaut la guerre que les négociations; car toutes les fois que nous nous sommes battus avec les monarchies, nous avons été vainqueurs, tandis que, toutes les fois que nous avons négocié avec elles, nous avons été trahis (*cheated*). »

« Dans la séance du mercredi, il n'a été prononcé que deux discours, l'un par M. Yancey, de l'Alabama, qui votera contre le bill en discussion, parce qu'il équivaut, selon lui, à une déclaration de guerre; l'autre par M. Smith, de l'Alabama, qui ne veut pas de ce bill, lui non plus, parce qu'il ne voit aucun inconvénient à laisser subsister le traité de 1827, au moins jusqu'à ce que l'on se soit mis en mesure de faire la guerre.

« Cette séance a offert un curieux et dramatique incident qui, d'ailleurs, emprunté au passé, est trop étranger au présent et à l'avenir pour que nous nous y arrêtons longuement. On se rappelle que, l'autre jour, quelques paroles assez vives furent échangées entre MM. Rhett et J.-Q. Adams, au sujet du rôle joué par ce dernier relativement à la guerre de 1812. M. Adams ayant nié la résistance qu'on l'accusait d'avoir opposée à la déclaration de cette guerre, M. Rhett accepta courtoisement ce démenti et le reproche d'ignorance dont il était accompagné. Mais il en gardait rancune à son adversaire, et le lendemain, au début de la séance, il est venu, armé des pièces officielles, établir sa première accusation. Au nombre des preuves apportées par lui figurait une lettre de M. Adams, alors ambassadeur en Russie, au consul des Etats-Unis à Saint-Petersbourg, dans laquelle on lisait: « Avec un gouvernement faible et pauvre, avec trois frégates pour toute marine, et cinq régiments pour toute armée, que pouvons-nous attendre, si ce n'est de la défaite et de la honte? » Il n'est pas besoin de dire que l'insolent vieillard a riposté avec vigueur à l'attaque de M. Rhett; il l'a fait d'ailleurs avec une hardiesse et un bonheur de formes qui ont mis les rieurs de son côté.

« Dans la séance de jeudi, la discussion de la question de l'Oregon a repris son cours, et on a entendu MM. Cobb, de la Géorgie, et Mac Clelland,

de l'Illinois, qui l'un et l'autre veulent l'Oregon et s'effraient très-peu de la guerre. La parole a été donnée à M. Giles pour le lendemain. A deux orateurs par séance, nous en avons pour six mois au moins. Aussi le sénat paraît-il prêt à se fatiguer d'assister en simple spectateur aux débats de cette grande question. Jeudi, il s'est réuni pendant une demi-heure, comme tous les jours, avant d'aller s'installer dans les galeries de la chambre, et M. Allen, président du comité sénatorial des affaires étrangères, a annoncé qu'à la prochaine séance il demandera que son bill pour l'abrogation du traité de 1827 fût mis immédiatement à l'ordre du jour.

L'opinion émise par M. Adams dans les débats sur l'Oregon n'a pu surprendre que les personnes étrangères aux précédents de l'illustre ex-président des Etats-Unis. Fils de John Adams, l'un des signataires de l'indépendance, vice-président des Etats-Unis pendant toute l'administration de Washington, John Quincy Adams entra très-jeune dans la carrière politique qu'il a fournie avec tant d'éclat. Chargé d'affaires en Prusse, ministre plénipotentiaire en Russie et membre de la chambre des représentants sous l'administration de John Jefferson, il se sépara brusquement du parti fédéraliste, auquel il avait jusqu'alors appartenu, et en dénonça les chefs comme travaillant secrètement à détacher les états de l'Est de la fédération. Il fut nommé secrétaire d'Etat par M. Monroe, et dès lors, considéré comme un des chefs du parti démocrate. Il divisa les suffrages dans l'élection présidentielle qui suivit la retraite de M. Monroe avec Jackson, Clay et Crawford. Cette division porta l'élection du président devant la chambre des représentants, et la, l'union de ses partisans avec ceux de M. Clay décida sa nomination à la première magistrature.

L'irrésistible popularité de général Jackson borna la présidence à un seul terme (4 ans.)

Retiré à sa campagne de Quincy, M. Adams s'y fatigua bientôt de la vie privée, et, en acceptant la nomination de membre de la chambre des représentants, il offrit à l'Union le premier exemple d'un ex-président rentrant dans la carrière politique comme membre du congrès.

Toujours animé d'un sentiment profond de nationalité, il se sépara de l'opposition en soutenant les mesures du général Jackson pour faire exécuter par la France le traité d'indemnité, signé à Paris et sanctionné par le roi des Français et par le président des Etats-Unis, et déjà exécuté par le gouvernement fédéral.

Avec de tels précédents, l'opinion de M. Adams dans la controverse sur l'Oregon, pouvait facilement être pressentie; l'âge n'a rien enlevé à M. Adams de ses talents, de cette éloquence véhémement qui attire la foule aux tribunes chaque fois que l'on sait que le *vieillard éloquent* doit prendre la parole.

### Nouvelles de la Plata.

Nous avons publié le récit de l'action qui a eu lieu entre les forces alliées et les troupes de Rosas. Nous empruntons à des correspondances particulières les détails qui suivent :

L'œuvre commença à marcher vivement, et sans doute on persistera jusqu'à ce que le dictateur se soumette. Le sol devient trop brûlant pour Rosas. Paz augmente chaque jour ses forces, et on pense que les provinces de l'intérieur se lèveront en masse contre Rosas, qui jusqu'ici ne les a maintenues sous son obéissance que par la terreur. Les mesures les plus actives ont été prises pour mater la rébellion. On a envoyé deux escadrons de mousquetaires, encore le *Comandante Rosas* a pu s'en tirer un autre fort que l'on détruira sans doute aussi.

Le vaisseau de transport *l'Apollon*, commandant Radcliffe, a été envoyé à Montevideo avec le 73<sup>e</sup> régiment, et la frégate à vapeur française *le Gaspari* était sur le point de quitter Rio avec dix-sept tonneaux de munitions de différentes sortes pour l'escadre. Lorsque *le Cyclope* quitta Rio, le *Creosote*, vaisseau de transport, commandé par le lieutenant Kemsworth, et deux paquebots étaient les seuls navires de la marine royale britannique qui se trouvaient à Rio. *Le Congrès*, frégate américaine de 60 canons, commandée par le commodore Stockton, destinée à servir dans l'Océan-Pacifique, et *la Plymouth*, corvette de guerre de 24 canons, y étaient également.

On lit dans les journaux de Montevideo le décret suivant :  
Buenos-Ayres, le 24 novembre 1845.  
Le gouvernement ordonne que, durant le blocus, le décret du 18 février

de la présente année continue à être en vigueur, et que toutes marchandises et objets d'importation maritime transbordés à Montevideo entrent librement dans cette province, par mer ou par terre, moyennant caution égale au double de la valeur des chargements admis par le collecteur et fournie par les porteurs, valeur qu'ils seront tenus de payer, à titre d'amende, toutes fois que les marchandises provenant de Montevideo, et déclarées comme ayant été transbordées, seraient effectivement marchandises rembarquées ou reportées de cette place. Toutes marchandises transbordées, comme toutes autres entrant par mer, paieront, durant le blocus, un tiers en moins des droits ordinaires et additionnels qu'elles devraient payer, conformément aux lois de douane et aux autres lois en vigueur, et si ces marchandises, destinées à être consommées en place, elles seront admises à l'entrepôt, conformément au décret du 3 septembre dernier, sans jouir de la réduction tiers des droits.

Signé, ROSAS.

### Nouvelles de France.

Paris, 1<sup>er</sup> février.

L'amendement de M. Berryer a servi hier de champ de bataille. La lutte s'est maintenue entre M. Berryer et M. Guizot elle a occupé toute la séance. Remarquons que l'amendement s'appliquait à une hypothèse déclarée par son auteur comme étant d'une réalisation très improbable; et que, d'après M. Guizot, et surtout après les paroles de ce ministre, il faisait une réserve inutile. Voici la cause et l'objet de cet amendement. M. le ministre des affaires étrangères a hautement proclamé au nom de la France la politique de neutralité, dans le cas d'un conflit entre les Etats-Unis et l'Angleterre, à propos de l'Oregon. M. Berryer se défend de la neutralité telle que le gouvernement peut l'entendre. Il veut que cette neutralité soit définie, et son amendement a pour but de la définir. Il veut que l'adresse exprime une réserve formelle pour le maintien des maximes françaises en matière de droit des neutres. Vainement M. Guizot a-t-il dit dans sa réponse que cette réserve est de droit et n'a pas besoin d'être écrite. De telles paroles, selon nous, en disaient plus que l'amendement. M. Berryer a néanmoins persisté à le conduire jusqu'au vote.

M. Berryer a parlé avec cet accent passionné qui produit toujours une vive émotion sur l'assemblée. C'est un orateur qui parle au corps. Mais M. Berryer a singulièrement varié dans le langage de son premier discours et de sa réplique. Après avoir accusé M. Guizot d'avoir fait l'acte de jésuitisme d'hostilité contre les Etats-Unis en déclarant d'avance sa politique de neutralité, il a reconnu que M. Guizot avait eu raison de sa promesse avant l'événement. C'est qu'en effet M. Guizot avait donné deux raisons puissantes : la première, c'est que la politique est plus libre avant l'événement qu'après ; la seconde, c'est qu'une déclaration anticipée de neutralité de la part de la France est la plus forte garantie de la paix du monde. Mais de ce que cette déclaration pesera moins sur l'Angleterre qu'elle ne disposera à la paix, que sur les Etats-Unis qui semblent plus disposés à la guerre, M. Berryer en a conclu qu'une telle neutralité n'était pas neutre. Nous n'avons donné hier que le commencement de la réponse qu'a faite M. Guizot au discours de M. Berryer, nous en publions ci-après le résumé :

Messieurs, la chambre me permettra deux choses qui sont bonnes en elles-mêmes, et que la fatigue que je ressens m'impose comme nécessité : la première, c'est de ne pas répéter ce que j'ai déjà dit sur le Texas ; la seconde, c'est de ne pas présenter d'avance les arguments que j'aurai à présenter dans d'autres questions, la Plata, Madagascar, et que j'aurai à traiter bientôt devant la chambre, en tant qu'il y aura amendement.

Je ne traiterai pas de l'erreur de la première intervention dans les affaires du Texas a précédé de beaucoup l'époque qu'il lui a assignée. Voilà une première erreur de fait. La deuxième erreur est celle de l'honorable préopiniant a parlé de menaces adressées par l'envoyé anglais au Texas de la part de la France; cela n'a jamais eu lieu. L'envoyé anglais a parlé de la guerre possible que faisait le Mexique au Texas. Mais il n'a jamais adressé de menace directe de la France.

M. Berryer. Ce que j'ai dit, je l'ai dit dans les dépêches. Le ministre anglais a dit que c'était un cas de guerre; le congrès texien voit l'annexion. Il me semble que la France prendrait la proposition de cette guerre.

M. Guizot. Oh! oh! non! Une négociation n'est pas une menace du Mexique. Dans une dépêche, le Mexique parlait d'une guerre possible avec les Etats-Unis. L'envoyé anglais était porteur de cette dépêche. Mais un envoyé n'est nullement garant des dépêches qu'il porte. D'ailleurs, il n'y a rien là qui cause une menace. La France n'a jamais menacé personne de la guerre.

Il y a une troisième erreur : c'est celle qui consiste à dire que le gouvernement n'a pas été sincère, que, pour empêcher l'annexion, il avait dit que si elle avait lieu, il protesterait après coup. Non, messieurs, cela n'a pas été dit. On l'avait insinué aux Etats-Unis, mais notre ministre le dément formellement. Il déclara que si l'annexion avait lieu du consentement du Texas, il

- Absolument le même.
- Parlons de M. Zaccone.
- Soit.
- Je vous demandais si vous le connaissiez!
- Beaucoup.
- Qu'est-il?
- C'est le fils d'un riche armateur de Malte.
- Oui, je le sais bien, c'est ce qu'on dit; mais, comme vous le comprenez, la police ne peut pas se contenter d'un on dit.
- Cependant, reprit l'abbé avec un sourire tout affable, quand cet on dit est la vérité, il faut bien que tout le monde s'en contente, et que la police fasse comme tout le monde.
- Mais vous êtes sûr de ce que vous dites?
- Comment! si j'en suis sûr!
- Remarquez, monsieur, que je ne suspecte en aucune façon votre honneur. Je vous dis : Etes-vous sûr.
- Ecoutez, j'ai connu M. Zaccone le père.
- Ah! ah!
- Oui, et tout enfant j'ai joué dix fois avec son fils dans les chantiers en construction.
- Mais cependant ce titre de comte?
- Vous savez, cela s'achète.
- En Italie?
- Partout.
- Mais ces richesses qui sont immenses, à ce qu'on dit toujours...
- Oh! quant à cela, répondit l'abbé, immenses, c'est le mot.
- Combien croyez-vous qu'il possède, vous qui le connaissez?
- Oh! il a bien cent cinquante à deux cent mille livres de rente.
- Ah! voilà qui est raisonnable, dit le visiteur, mais on parlait de trois, de quatre millions!
- Deux cent mille livres de rente, monsieur, font juste quatre millions de capital.
- Mais on parlait de trois ou de quatre millions de rente.
- Oh! cela est point croyable.
- Et vous connaissez son île de Monte-Christo?
- Certainement; tout homme qui est venu de Palerme, de Naples ou de Rome en France par mer la connaît, puisqu'il est passé à côté d'elle et l'a vue en passant.
- C'est un séjour enchanteur, à ce que l'on assure?
- C'est un rocher.
- Et pourquoi donc le comte a-t-il acheté un rocher?
- Justement pour être comte. En Italie, pour être comte, on a

- besoin d'un comté.
- Vous avez sans doute entendu parler des aventures de jeunesse de M. Zaccone?
- Le père?
- Non, le fils?
- Ah! voici où commencent mes incertitudes, car voici où j'ai perdu mon jeune camarade de vue.
- Il a fait la guerre?
- Je crois qu'il a servi.
- Dans quelle armée?
- Dans la marine.
- Voyons, vous n'êtes pas son confesseur?
- Non, monsieur; je le crois luthérien.
- Comment luthérien?
- Je dis que je crois; je n'affirme pas. D'ailleurs, je croyais la liberté des cultes établie en France.
- Sans doute, aussi n'est-ce point de ses croyances que nous nous occupons en ce moment, c'est de ses actions; au nom de M. le préfet de police, je vous somme de dire ce que vous en savez.
- Il passe pour un homme fort charitable. Notre saint-père le pape l'a fait chevalier du Christ, faveur qu'il n'accorde qu'à ceux qui ont rendu de grands services à l'humanité qu'il a rendus aux chrétiens d'Orient; il a cinq ou six grands cordons conquis par des services rendus ainsi aux princes, ou aux Etats.
- Et il les porte?
- Non, mais il en est fier; il dit qu'il aime mieux les récompenses accordées aux bienfaiteurs de l'humanité que celles accordées aux destructeurs des hommes.
- C'est donc un quaker que cet homme-là?
- Justement c'est un quaker, moins le grand chapeau et l'habit maron, bien entendu.
- Lui connaît-on des amis?
- Oui, car il a pour amis tous ceux qui le connaissent.
- Mais enfin il a bien quelque ennemi?
- Un seul.
- Comment le nommez-vous?
- Lord Wilmore.
- Où est-il?
- A Paris dans ce moment même.
- Et il peut me donner des renseignements?
- Précieux. Il était dans l'Inde en même temps que Zaccone.
- Savez-vous où il demeure?

- Quelque part dans la Chaussée d'Antin; mais j'ignore la rue et le numéro.
- Vous êtes mal avec cet Anglais?
- J'aime Zaccone et lui le déteste; nous sommes en froid à cause de cela.
- Monsieur l'abbé, pensez-vous que le comte de Monte-Christo soit jamais venu en France avant le voyage qu'il vient de faire à Paris?
- Ah! pour cela je puis vous répondre pertinemment. Non, monsieur, il n'y est jamais venu, puisqu'il s'est adressé à moi, il y a six mois, pour avoir les renseignements qu'il désirait. De mon côté, comme j'ignorais à quelle époque je serais moi-même de retour à Paris, je lui ai adressé M. Cavalcanti.
- Andrea?
- Non, Bartholomée le père.
- Très-bien, monsieur; je n'ai plus à demander qu'une chose, et je vous supplie au nom de l'honneur, de l'humanité, et de la religion, de me répondre sans détour.
- Dites, monsieur.
- Savez-vous dans quel but M. de Monte-Christo a acheté une maison à Autueil?
- Certainement, car il me l'a dit.
- Dans quel but, monsieur?
- Dans celui d'en faire un hospice d'aliénés dans le genre de celui fondé par le baron de Pisani à Palerme.
- Connaissez-vous cet hospice?
- De réputation, oui, monsieur.
- C'est une institution magnifique.
- Et là-dessus, l'abbé salua l'étranger en homme qui désire faire comprendre qu'il ne serait pas fâché de se remettre au travail interrompu.
- Le visiteur, soit qu'il comprit le désir de l'abbé, soit qu'il fut au bout de ses questions, se leva à son tour. L'abbé le reconduisit jusqu'à la porte.
- Vous faites de riches aumônes, dit le visiteur, et quoiqu'on vous dise riche, j'ose en offrir quelque chose pour les pauvres de votre abbé, daignerez-vous accepter mon offrande?
- Merci, monsieur; il n'y a qu'une seule chose dont je sois jaloux au monde, c'est que le bien que je fais vienne de moi.
- Mais, cependant...
- C'est une résolution invariable. Mais cherchez, monsieur, si vous ne trouverez pas sur le chemin de chaque homme riche, il y a toujours des misères à soulager!
- L'abbé salua une dernière fois en ouvrant la porte; l'étranger en fit de même et sortit.

France ne protesterait pas. Cela résulte d'une dépêche de M. Calhoun que je pourrais mettre sous les yeux de la chambre.

Après avoir redressé ces diverses erreurs, qu'on me permette d'aborder l'amendement de M. Berryer.

Je ferai remarquer d'abord qu'il ne s'adresse à aucun fait actuel, pressant; la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre est une hypothèse et une hypothèse improbable. M. Berryer le reconnaît lui-même. Par conséquent, son amendement n'est autre chose qu'une réserve faite en vue d'une hypothèse. M. Berryer reconnaît que cette hypothèse est improbable; j'ajoute, moi, que la réserve est inutile. Elle est inutile, car elle est de droit. Personne n'a jamais cru que si un conflit éclatait, la France abandonnerait ses marines sur la liberté des mers et le droit des neutres. Personne n'a pu penser cela, et le gouvernement moins que personne.

Quoi qu'il arrive, le gouvernement ne changera pas sa politique, les maximes de la France. A cet égard, il est aussi décidé, aussi convaincu que qui que ce soit.

Quand je suis venu dire à cette tribune que nous garderions la neutralité, j'ai voulu exprimer deux choses: dire que nous ne ferions pas la guerre, et que nous protégerions le droit des neutres; et, sans ces deux conditions, la neutralité n'existerait pas.

Ainsi donc, l'hypothèse de la guerre est improbable et la réserve inutile. Mais n'a-t-elle pas des inconvénients, de très-grands?

— Pourquoi ai-je voulu proclamer d'avance la neutralité de la France? Pour deux raisons.

La première, c'est que j'ai pensé que si un conflit éclatait, la politique de neutralité serait plus difficile à établir au milieu des passions qui se trouveraient soulevées. J'ai agi d'avance pour être plus sûr de mon fait.

Voilà ma première raison. Voici ma seconde, elle est encore plus grave: c'est que la déclaration de neutralité ainsi faite d'avance est un moyen de paix, un moyen de peser sur les délibérations des deux peuples. Il y a des gens qui travaillent à entretenir, dans les deux pays, des illusions à l'égard de la France. Ainsi je sais des gens qui disent aux Etats-Unis: Que craignez-vous? une fois la guerre commencée, la France se mettra de votre côté; il y a des gens qui tiennent ce langage, je le sais, j'en suis sûr. Il y en a d'autres qui disent à l'Angleterre: Soyez tranquille, la France est faible, complaisante envers vous; quand on en aura le moyen, elle se joindra à vous.

Eh bien, j'ai voulu d'avance un démenti à ces deux assertions. J'ai voulu dire d'avance que la France ne prendrait parti ni pour l'Angleterre ni pour les Etats-Unis. Je suis sûr que cette déclaration pesera dans la balance, surtout aux Etats-Unis. Voici pourquoi je dis surtout aux Etats-Unis: l'Angleterre veut la paix. Elle fera toutes les concessions possibles. Il n'y a donc pas besoin de peser sur l'Angleterre. Il n'en est pas de même pour les Etats-Unis. Il y a aux Etats-Unis un grand parti, très-puissant, qui veut la guerre, un autre qui veut la paix. J'ai voulu que la déclaration de la neutralité prêtât force au parti de la paix en Amérique. Voilà les motifs de notre système de neutralité, voilà pourquoi je l'ai annoncé d'avance.

Maintenant, cette politique de neutralité à ses conditions. Il faut que le gouvernement et la presse, soit réellement neutre d'avance.

M. Thiers. D'avance!

M. Guizot. Oui, d'avance. Soyez-en sûrs, on tâchera de vous arracher quelques paroles qui dévieront de la neutralité. Prenez-y garde. Ne vous laissez pas égarer. Convaincu que la neutralité est dans l'intérêt de la France, je conjure la chambre de ne pas se laisser entraîner à un mot qui compromettrait d'avance la politique de neutralité.

Voilà pour moi le résumé de l'amendement.

La chambre rejette l'amendement de M. Berryer à une majorité de 78 voix.

### Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 31 janvier.

La reine a reçu hier au palais de Buckingham, de son ambassadeur de France, le baron de Bavière, et le baron de Kugel, ministre de Wurtemberg, à l'occasion du retour de ces diplomates à Londres.

La reine a ensuite tenu un conseil privé pour donner sa sanction à la nomination des shérifs des comtés. — A l'issue du conseil S. M. a reçu sir Robert Peel en audience particulière.

Les journaux de Londres publient aujourd'hui, une lettre adressée par M. Cobden, le grand orateur de la ligue aux fermiers d'Angleterre. M. Cobden, cherche à leur persuader que l'abrogation immédiate des lois sur les céréales, vaudrait mieux pour leurs intérêts que la perspective de cette abrogation au bout de 3 ans, et le semblant de protection que leur laisse encore l'échelle mobile proposée par sir Robert Peel. Nous ne savons, dit le Times, si M. Cobden parviendra à convaincre ceux auxquels il s'adresse, mais ses arguments, que du reste nous apprécions fort, nous rappellent ces paroles adressées par un Américain à un pauvre diable qui venait de condamner à mort. Mon bon ami, j'ai mis vous laisser deux mois pour vous préparer; mais comme le temps est très-court, que la prison est en très-mauvais état de réparation, car on m'a assuré qu'il n'y a pas un seul barreau qui ne soit cassé, et que vous ne pouvez pas convenances de tout le monde en ordonnant que votre exécution ait lieu demain matin avant le déjeuner, j'ai une invitation qui m'appelle à plusieurs milles et à laquelle je tiens particulièrement.

miné sa lecture: — Je comprends, dit-il en anglais, je comprends très-bien. Alors commencèrent les interrogations.

Elles furent à peu près les mêmes que celles qui avaient été adressées à l'abbé Busoni. Mais comme lord Wilmore, en sa qualité d'ennemi du comte de Monte-Christo, n'y mettait pas la même gêne que l'abbé, elles furent beaucoup plus étendues; il raconta la jeunesse de Monte-Christo, qui, selon lui, était, à l'âge de dix ans, entré au service d'un de ces petits souverains de l'Inde qui font la guerre aux Anglais; c'est là qu'il avait, lui, Wilmore, rencontré pour la première fois, et qu'ils avaient combattu l'un contre l'autre; dans cette guerre l'Inde avait été fait prisonnier, avait été envoyé en Angleterre, mis sur les pontons, d'où il s'était enfui à la nage à l'âge de quinze ans, et qu'il avait servi dans les rangs des Grecs. Tandis qu'il était à leur service, il avait découvert une mine d'argent dans les montagnes de la Thessalie, mais il s'était bien gardé de parler de cette découverte à personne. Après Navarin, et lorsque le gouvernement grec fut consolidé, il demanda au roi Othon un privilège d'exploitation pour cette mine; ce privilège lui fut accordé. De là cette fortune immense qui pouvait, selon lord Wilmore, monter à un ou deux millions de revenu, fortune qui néanmoins pouvait finir tout d'un coup si la mine elle-même tarissait.

— Mais, demanda le visiteur, savez-vous pourquoi il est venu en France? — Il veut spéculer sur les chemins de fer, dit lord Wilmore; et puis, comme il est chimiste habile et physicien non moins distingué, il a découvert un nouveau télégraphe dont il poursuit l'application.

— Combien dépense-t-il à peu près par an? demanda l'envoyé de M. le préfet de police.

— Oh! cinq ou six cent mille francs tout au plus, dit lord Wilmore; il est avare.

Il était évident que la haine faisait parler l'Anglais, et que, ne sachant quelle chose reprocher au comte, il lui reprochait son avarice.

— Savez-vous quelque chose de sa maison d'Auteuil? — Oui, certainement.

— Eh bien, qu'en savez-vous? — Vous demandez dans quel but il l'a achetée? — Oui.

— Eh bien! le comte est un spéculateur qui se ruina certainement en essais et en utopies; il prétend qu'il y a à Auteuil, dans les environs de la maison qu'il vient d'acquérir, un courant d'eau minérale qui peut rivaliser avec les eaux de Bagnères, de Luchon et de Cauterets. Il veut faire de son

acquisition un bad-haus, comme disent les Allemands. Il a déjà deux ou trois fois retourné tout son jardin pour retrouver ce fameux cours d'eau; et comme il n'a pas pu le découvrir, vous allez lui voir, d'ici à peu de temps, acheter les maisons qui environnent la siéne. Or, comme je lui en veux, et que j'espère que dans son chemin de fer, dans son télégraphe et dans son exploitation de bains il va se ruiner, je le suis pour tout de suite de consigne, qui ne peut manquer d'arriver un jour ou l'autre.

— Et pourquoi lui en voulez-vous? demanda l'envoyé de M. le préfet de police.

— Je lui en veux, répondit lord Wilmore, parce qu'en passant en Angleterre, il a séduit la femme d'un de mes amis.

— Mais si vous lui en voulez, pourquoi ne pouvez-vous pas vous venger de lui? demanda l'envoyé de M. le préfet de police.

— Je me suis déjà battu trois fois avec le comte, dit l'Anglais; la première fois au pistolet, la seconde à l'épée, la troisième à l'espadaña.

— Et le résultat de ces duels a été? — La première fois il m'a cassé le bras, la seconde fois il m'a traversé le poumon, et la troisième il m'a fait cette blessure.

L'anglais rabattit un col de chemise qui lui montait jusqu'aux oreilles et montra une cicatrice dont le rougeur indiquait la date peu ancienne.

— De sorte que je lui en veux beaucoup, répéta l'Anglais, et qu'il ne mourra bien sûr que de ma main.

— Mais dit l'envoyé de la préfecture, vous ne prenez pas le chemin de la tuer, ce me semble.

— Hoi! fit l'Anglais, tous les jours je vais au tir, et tous les deux jours Gravier vient chez moi.

— C'était ce que vous voulez savoir le visiteur, on plomba c'était tout ce que paraissait savoir l'Anglais. L'agent se leva donc et après avoir salué lord Wilmore, qui lui répondit avec la froideur et la politesse anglaises, il se retira.

De son côté, lord Wilmore, après avoir entendu se refermer sur lui la porte de la rue, rentra dans sa chambre à coucher, où, en un tour de main, il perdit ses cheveux blancs, ses favoris roux, sa fausse mâchoire et sa cicatrice, pour retrouver les cheveux noirs, le teint mat et les dents de perle du comte de Monte-Christo.

Il est vrai que de son côté ce fat M. de Villefort et non l'envoyé de M. le préfet de police qui rentra chez M. de Villefort.

Le procureur du roi était un peu tranquillisé par cette double visite, qui au reste ne lui avait rien appris de rassurant, mais qui ne lui avait rien appris non plus d'inquiétant, il en résulta que pour la première fois, depuis le dîner d'Auteuil, il dormit la nuit suivante avec quelque tranquillité.

(La suite à demain.)

ment à ne pas manquer; vous permettez, je n'en doute pas, que cela se fasse de très bonne heure.

— Nous avons entendu parler, dit le Globe, de nouvelles démissions parmi les membres inférieurs du gouvernement; mais ces bruits n'ont pas acquis assez de consistance pour nous permettre de publier, quant à présent, les noms des personnalités que l'on cite.

— On a reçu des nouvelles de la colonie de la Nouvelle-Zélande jusqu'au 20 septembre. Elles sont plus satisfaisantes que celles reçues en dernier lieu, la colonie était tranquille.

— Le 22 octobre dernier, a eu lieu à Lima, la clôture de la session législative du congrès péruvien. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le président de la république a dit que les finances du Pérou étaient dans un état lamentable. Il a avoué que le trésor public était tout à fait à sec, par suite des troubles fâcheux qui ont récemment désolé ce malheureux pays.

— Le chiffre des décès dans la capitale de l'Angleterre pendant l'année 1845 a été de 165,789; comparé à la mortalité de l'année précédente ce chiffre présente une diminution de 2,000 environ.

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 26 janvier.

Le conseil de cabinet qui s'est tenu hier, et qui est resté longtemps en délibération, a abouti aux plus heureux résultats. Le ministère s'est décidé à donner franchement et loyalement des explications qui ont dissipé tous les doutes et calmé tous les esprits. Elles étaient bien nécessaires pour rétablir entre le cabinet et la majorité parlementaire une bonne harmonie bien désirable. M. Mon, ministre des finances a ouvert à la chambre des députés que le ministère était parfaitement prêt et qu'une seule question ne divisait le cabinet. Le président du conseil a pris ensuite la parole. Il résulte de ses déclarations franches et explicites, ce que l'on savait déjà, mais ce que la majorité voulait que l'on répète, catégoriquement, savoir que le cabinet était libre de tout engagement quant à la question du mariage, que la reine n'avait pas encore fait connaître son choix; que le ministère n'avait pour aucun candidat aucune préférence marquée. La volonté de la reine doit être seule consultée; et ce que veut le ministère, c'est le bonheur de S. M. et celui du pays, tellement inséparables, que si la reine préférerait un prince africain, le ministère appuierait ce prétendant s'il devait faire le bonheur de S. M. Les cortès seront informées de la volonté de la reine, et fassent-elles prêtes à être choses, il y aurait prorogation pour leur donner connaissance des intentions de S. M.

La chambre a accueilli ces franches paroles avec la faveur la plus marquée. Le rétablissement de la confiance a été si instantané que séance tenante, plusieurs paragraphes de l'adresse ont été votés à l'unanimité et sans discussion. La chambre devant selon l'heureuse expression applaudie de M. Mayans, donner son attention à des matières d'une grande utilité.

La discussion de l'adresse est terminée, et la séance a été levée de bonne heure. Un grand nombre de députés avaient quitté la salle aussitôt après les explications des ministres.

Les députés seront convoqués à domicile pour la prochaine séance. Dans l'intervalle l'adresse sera copiée et il sera nommé une députation pour la présenter à la reine.

A l'issue de la séance de la chambre des députés, le président du conseil s'est empressé de se rendre auprès de la reine pour lui faire part de l'heureux effet produit par ses explications. La majorité étant plus assurée que jamais au cabinet, il est probable que la session des corps législatifs va marcher rapidement et doter le pays de bonnes lois.

### LE GENERAL JACKSON.

(Suite. — Voir notre numéro du 28 décembre.)

Je reviens sur mes pas pour suivre le détachement, qui, embarqué un peu avant le jour, se dirigeait, à force de rames, vers l'autre rive avec l'intention d'y débarquer sur un point ad-

quisection un bad-haus, comme disent les Allemands. Il a déjà deux ou trois fois retourné tout son jardin pour retrouver ce fameux cours d'eau; et comme il n'a pas pu le découvrir, vous allez lui voir, d'ici à peu de temps, acheter les maisons qui environnent la siéne. Or, comme je lui en veux, et que j'espère que dans son chemin de fer, dans son télégraphe et dans son exploitation de bains il va se ruiner, je le suis pour tout de suite de consigne, qui ne peut manquer d'arriver un jour ou l'autre.

— Et pourquoi lui en voulez-vous? demanda l'envoyé de M. le préfet de police.

— Je lui en veux, répondit lord Wilmore, parce qu'en passant en Angleterre, il a séduit la femme d'un de mes amis.

— Mais si vous lui en voulez, pourquoi ne pouvez-vous pas vous venger de lui? demanda l'envoyé de M. le préfet de police.

— Je me suis déjà battu trois fois avec le comte, dit l'Anglais; la première fois au pistolet, la seconde à l'épée, la troisième à l'espadaña.

— Et le résultat de ces duels a été? — La première fois il m'a cassé le bras, la seconde fois il m'a traversé le poumon, et la troisième il m'a fait cette blessure.

L'anglais rabattit un col de chemise qui lui montait jusqu'aux oreilles et montra une cicatrice dont le rougeur indiquait la date peu ancienne.

— De sorte que je lui en veux beaucoup, répéta l'Anglais, et qu'il ne mourra bien sûr que de ma main.

— Mais dit l'envoyé de la préfecture, vous ne prenez pas le chemin de la tuer, ce me semble.

— Hoi! fit l'Anglais, tous les jours je vais au tir, et tous les deux jours Gravier vient chez moi.

— C'était ce que vous voulez savoir le visiteur, on plomba c'était tout ce que paraissait savoir l'Anglais. L'agent se leva donc et après avoir salué lord Wilmore, qui lui répondit avec la froideur et la politesse anglaises, il se retira.

De son côté, lord Wilmore, après avoir entendu se refermer sur lui la porte de la rue, rentra dans sa chambre à coucher, où, en un tour de main, il perdit ses cheveux blancs, ses favoris roux, sa fausse mâchoire et sa cicatrice, pour retrouver les cheveux noirs, le teint mat et les dents de perle du comte de Monte-Christo.

Il est vrai que de son côté ce fat M. de Villefort et non l'envoyé de M. le préfet de police qui rentra chez M. de Villefort.

Le procureur du roi était un peu tranquillisé par cette double visite, qui au reste ne lui avait rien appris de rassurant, mais qui ne lui avait rien appris non plus d'inquiétant, il en résulta que pour la première fois, depuis le dîner d'Auteuil, il dormit la nuit suivante avec quelque tranquillité.

(La suite à demain.)

dessous de la batterie vis-à-vis du camp anglais, que le colonel Thornton se proposait de brûler pour l'emporter avec moins de perte. Pen accoutumés à cette navigation fluviale, les marins se laissèrent entraîner par la violence du courant, qu'ils voulurent couper à angle droit, beaucoup plus bas qu'ils n'avaient eu l'intention de prendre terre. La faible détachement, en voyant le général Morgan, pour observer les mouvements de la flottille, ne put opposer qu'une faible résistance aux troupes ennemies, qui, s'étendant des chaînes mêmes sur la crête de la digue, se terminèrent en ligne, protégées par le feu des caronades que portaient les embarcations, et forcèrent bientôt les tirailleurs américains à une prompte retraite par un mouvement qui leur fit craindre d'être séparés de leur corps d'armée. La batterie, tournée et prise en revers, fut immédiatement calée. Les marins qui la servaient, réussirent néanmoins à enclouer leurs pièces avant de se réunir aux tirailleurs, qui regagnaient, en bon ordre, la ligne de Morgan.

Il était jour, et le bruit de l'artillerie, qui grondait sur la rive gauche du fleuve, apprit au colonel Thornton que sir Edward Paakenham attachait déjà le général Jackson dans son camp retranché. Ce signal de la bataille commença, inspira aux soldats une noble emulation. Pour ne pas laisser de doute à son chef, à l'égard du mouvement qu'il allait exécuter, le colonel Thornton donna ordre, à la flottille, de diriger son artillerie contre la redoute qui défendait la droite des ouvrages de campagne du général Morgan. Dans ce moment même le feu cessa sur la rive occidentale. Afin d'écartier toute incertitude de l'esprit de ses troupes, il fit répandre, dans les rangs, la nouvelle, qu'il disait avoir reçue par des signaux convenus d'avance, que la ligne américaine venait d'être forcée. Cet heureux événement inspira une nouvelle ardeur aux troupes. Elles brûlaient d'avoir aussi leur part au triomphe de cette journée. Formés en colonne serrée, les Ecossais marchèrent, tête baissée, sur la grande route, déterminés à emporter d'assaut la batterie dont la retraite éclaircirait leurs rangs. Mais accueillis par un feu bien nourri de mousquetades, ces intrépides montagnards prirent devant la batterie un feu roulant.

Cette batterie était commandée par le brave commodore Patterson et servie par des matelots de l'équipage de la Caroline, et ses troupes qui défendaient cette partie de la ligne se composaient de milices louisianaises. Le colonel Thornton se hâta, avant que le désordre se fût mis dans la colonne d'attaque, de la faire converger vers la droite où, comme elle s'appuyait sur un terrain marécageux, on avait négligé d'établir une batterie pareille à celle de la gauche. C'était le contingent des milices du Kentucky qui se trouvait posé sur ce point. Ce corps, arrivé récemment, n'avait jamais vu le feu. Il ne tint pas un instant, lorsqu'il fut franchement abordé par un régiment écossais tirant de l'échec qu'il venait d'éprouver et résolu de le venger par de promptes représailles. Une terreur panique se répandit parmi ces milices. Ni le général Morgan, qui dans ce moment, montra une froide valeur; ni leurs officiers ne purent les rallier.

Le colonel Thornton, marchant à la tête de ses troupes, franchit le fossé, escalada le parapet; puis, sans permettre aux troupes de se laisser entraîner à une poursuite inutile, forma sa ligne, face au fleuve, la dirigeant au pas de charge, contre la gauche américaine qui tenait encore.

Le général Morgan voyant sa position tournée, ne maintint plus le combat qu'autant de temps qu'il lui fallait pour enclouer son artillerie, incendier ses plates-formes et jeter les poudres et les boudets au fleuve. Cette opération achevée, il commença sa retraite en montrant à l'ennemi cette contenance fière et résolue, qui décourage la poursuite. Il s'arrêta à moins de deux milles de distance du champ de bataille, et prit position derrière un grand fosse dans lequel se déversait le fleuve, à l'époque de sa crue, pour le service d'un moulin à seigle.

L'attaque de la ligne américaine sur la rive occidentale du Mississippi réussit complètement. Elle devait réussir, car le colonel Thornton, qui la dirigeait, déploya beaucoup d'intelligence, une grande rigueur et cette audace qui tenait dans l'action qui ramène souvent la fortune au drabeu de celui qui ne désespère jamais du succès. Tandis que le général Morgan, quoique brave, manquait de toutes les qualités militaires propres à impressionner le soldat, il croyait ses retranchements trop

acquisition un bad-haus, comme disent les Allemands. Il a déjà deux ou trois fois retourné tout son jardin pour retrouver ce fameux cours d'eau; et comme il n'a pas pu le découvrir, vous allez lui voir, d'ici à peu de temps, acheter les maisons qui environnent la siéne. Or, comme je lui en veux, et que j'espère que dans son chemin de fer, dans son télégraphe et dans son exploitation de bains il va se ruiner, je le suis pour tout de suite de consigne, qui ne peut manquer d'arriver un jour ou l'autre.

— Et pourquoi lui en voulez-vous? demanda l'envoyé de M. le préfet de police.

— Je lui en veux, répondit lord Wilmore, parce qu'en passant en Angleterre, il a séduit la femme d'un de mes amis.

— Mais si vous lui en voulez, pourquoi ne pouvez-vous pas vous venger de lui? demanda l'envoyé de M. le préfet de police.

— Je me suis déjà battu trois fois avec le comte, dit l'Anglais; la première fois au pistolet, la seconde à l'épée, la troisième à l'espadaña.

— Et le résultat de ces duels a été? — La première fois il m'a cassé le bras, la seconde fois il m'a traversé le poumon, et la troisième il m'a fait cette blessure.

L'anglais rabattit un col de chemise qui lui montait jusqu'aux oreilles et montra une cicatrice dont le rougeur indiquait la date peu ancienne.

— De sorte que je lui en veux beaucoup, répéta l'Anglais, et qu'il ne mourra bien sûr que de ma main.

— Mais dit l'envoyé de la préfecture, vous ne prenez pas le chemin de la tuer, ce me semble.

— Hoi! fit l'Anglais, tous les jours je vais au tir, et tous les deux jours Gravier vient chez moi.

— C'était ce que vous voulez savoir le visiteur, on plomba c'était tout ce que paraissait savoir l'Anglais. L'agent se leva donc et après avoir salué lord Wilmore, qui lui répondit avec la froideur et la politesse anglaises, il se retira.

De son côté, lord Wilmore, après avoir entendu se refermer sur lui la porte de la rue, rentra dans sa chambre à coucher, où, en un tour de main, il perdit ses cheveux blancs, ses favoris roux, sa fausse mâchoire et sa cicatrice, pour retrouver les cheveux noirs, le teint mat et les dents de perle du comte de Monte-Christo.

Il est vrai que de son côté ce fat M. de Villefort et non l'envoyé de M. le préfet de police qui rentra chez M. de Villefort.

Le procureur du roi était un peu tranquillisé par cette double visite, qui au reste ne lui avait rien appris de rassurant, mais qui ne lui avait rien appris non plus d'inquiétant, il en résulta que pour la première fois, depuis le dîner d'Auteuil, il dormit la nuit suivante avec quelque tranquillité.

(La suite à demain.)

amparfaits pour résister à une attaque vigoureuse, et il n'avait pas su dissimuler à son armée, l'opinion erronée qu'il s'était faite de sa position.

Achille, dit Napoléon, était fils d'une déesse et d'un mortel. C'est l'image du génie de la guerre: la partie divine, c'est tout ce qui dérive des considérations morales, du caractère, du talent, de l'intérêt de votre adversaire, de l'opinion, de l'esprit du soldat qui est fort et vainqueur, faible et battu, selon qu'il croit l'être; la partie terrestre ce sont les armes, les retranchements, les positions, les ordres de bataille, tout ce qui tient à la combinaison des choses matérielles.

Une partie du corps dont avaient été détachés les soldats qui se débattèrent avant même d'avoir été chargés par les Anglais, sous les yeux de l'intrepide Carol qui les commandait sur la rive occidentale, rivalisa de valeur avec la division de Coffee, composée de Tennesseens. Si Jackson eût pu être, en même temps sur les deux rives, sa présence eût maintenu les troupes à leur poste, et, si un instant de désordre s'était manifesté, son seul aspect les aurait ralliées autour de leur drapeau.

La bataille livrée sur la rive orientale du Mississippi était déjà gagnée lorsque nous vîmes du haut de notre parapet les troupes anglaises s'avancer pour attaquer le général Morgan; car, le fleuve a peu de largeur, là où il séparait les deux camps américains. Nous assistâmes donc comme spectateurs d'un nouveau combat, au moment où nous sortions, victorieux nous-mêmes, d'une lutte acharnée. Pour encourager nos frères d'armes nous étions tous debout sur le parapet, nous harcelions la rive du fleuve. Nos honras, la musique de toutes les corps, le bruit des tambours en leur annonçant notre victoire, les enflammaient, nous l'annonçions à une ardeur. Il est difficile de peindre l'enthousiasme général, lorsque nous vîmes la fuite des milices du Kentucky, qui rendait nécessaire l'abandon de toute la ligne.

Le spectacle même du jet d'un nuage sur les rayonnements du triomphe que nous venions d'obtenir. La vue des troupes anglaises, occupées à réparer les batteries, que le commodore Patterson avait démantelées, inquiétait les troupes victorieuses. Ce succès partiel obtenu par l'ennemi, pouvait encourager les autres. Tous les yeux se portaient sur le général Jackson, nous craignant de le voir sur ses traits, s'il devait craindre ou succomber. Mais ses traits n'exprimaient qu'une confiance entière, et dans sa forme et dans ses troupes. Il avait jugé, dès le premier indice, du projet de son adversaire de transporter une partie de son armée sur la droite du fleuve, que ce mouvement n'avait d'autre but que de l'engager à s'affaiblir en renforçant la division Morgan. En effet, le corps expéditionnaire était trop faible pour se maintenir, en l'air, et sans autre moyen de communication avec l'armée principale, que quelques chaloupes, que la Louisiane pouvait détruire dès qu'elles cessaient d'être sous la protection de batteries incendiaires, en présence du général Morgan, dont les troupes, à l'exception des milices du Kentucky, conservaient et leur discipline et leur enthousiasme. Il n'envoya donc pas un seul homme au général Morgan, mais il lui donna l'ordre de prendre l'offensive dès qu'il aurait rallié ses troupes.

Déjà honteux de leur fuite, les Kentuckiens demandaient, à grands cris, d'être menés à l'attaque pour expier, dans de nouveaux combats, la faute dont ils étaient profondément humiliés. Cependant le colonel Thornton ne cessait de presser le général Lambert, qui venait de succéder au commandement en chef, de remplacer les trois cents hommes qu'il avait perdus dans l'attaque de la ligne américaine. Mais au lieu de renforcer l'armée expéditionnaire, le général Lambert, inquiet de sa propre situation, craignant à chaque instant d'être attaqué dans son camp par le général Jackson, avant que le moral de ses soldats se fût retrempe, lui expédia l'ordre de ramener son détachement sur la rive gauche pendant la nuit. Cet ordre fut exécuté et, dès le matin du 9 janvier, le général Morgan rentra dans ses lignes, et établit ses batteries dont les pièces étaient restées dans l'eau où il les avait laissées à l'ennemi.

C'est surtout dans cette circonstance que le général Jackson montra sa supériorité sur les généraux ennemis. Sans se laisser tromper par le mouvement, si habilement exécuté par Thornton, il força, par son attitude menaçante, le général Lambert à rappeler à lui le corps expéditionnaire, pour défendre son propre camp, dans le cas où il viendrait l'attaquer la nuit, comme il avait attaqué dans la nuit du 23 décembre 1814. Le général Lambert, dans ses bivouacs. C'est le triomphe du génie militaire que de forcer ainsi l'ennemi à reprendre la position où l'on veut le voir se tenir.

Peu après que la bataille eut cessé, les troupes anglaises, qui formaient plusieurs compagnies de volontaires, se mirent à chanter au bruit d'une musique militaire qui jouait alternativement le chant national *God Columbia* et *La Marseillaise*, et se dirigèrent avec de joyeuses acclamations, vers la batterie du centre où le général Jackson se tenait encore au milieu d'un groupe d'officiers. Ils venaient offrir à leur chef militaire une guirlande de lauriers.

Le major St-Germe, officier plein de valeur et d'enthousiasme, qui s'était distingué dans les guerres de St-Domingue, parla au nom de ses frères d'armes. Dans son discours qui respirait à la fois la franchise de l'âme et le patriotisme du citoyen éclairé, se trouvaient une phrase qui excita un vif enthousiasme parmi les spectateurs de cette scène touchante, et que le général lui-même se rappela au moment où il apprit sa nomination à la présidence.

« Cette victoire, général! » s'écria-t-il avec une exaltation prophétique « vous fait président des Etats-Unis d'Amérique. » « Vous êtes brave et courtois, major, comme un vrai Français, » répondit Jackson. « Brave! » reprit St-Germe « si je ne l'étais pas, je serais-je me présenter ici devant le brave et courtois? » « Courtois! non. Je n'ai fait que lire ce que je vous ai précédemment écrit dans l'avenir. »

Le soleil était se coucher lorsque le son d'une corne d'ivoire écoussa et fit voir une écharpe blanche qui agitait un officier, nous apprît que le général voulait parlementer.

Le général ordonna à un officier de son état-major, d'aller recevoir le parlementaire. Il est difficile d'imaginer un contraste plus tranché que celui qu'offrait le costume de l'Américain et celui du militaire chargé de remettre au nom d'un parlementaire une lettre, adressée par le général Lambert au général Jackson. M. Canning, demandant, quelques instants avant la séance du parlement anglais: « Qui est-ce qui lit un livre américain? Qui

est-ce qui porte du drap américain? Monsieur Canning ne se trompait qu'à demi. Partout on lisait les immortels écrits de Franklin, de Jefferson; chez toutes les nations on traduisait les romans de Cooper, de Brown, de Washington Irving; mais il était vrai alors, que, même en Amérique, on ne portait pas de drap américain. Notre population, au lieu de s'atrophier dans les manufactures, se repandait des bords de l'Ohio dans la vallée du Mississippi et atteignait déjà le versant occidental des Montagnes-Rochieuses. La guerre nous avait donc trouvés sans moyen immédiat de suppléer, par des produits indigènes, aux articles manufacturés que nous fournissait l'Europe. Le costume insolite de notre armée, indiquait, au premier coup d'œil, cette pénurie.

L'Américain portait, jeté par dessus son uniforme de drap bleu très-râpe, une grande couverture de laines grossières, fendue au centre à la mode mexicaine, à travers laquelle passait la tête et dont les coins descendaient au dessous de la ceinture. Un mouchoir de madras suppléait au tricorne d'usage, et des bottes enduites de la boue onctueuse du sol alluvial, complétaient sa toilette militaire.

L'Anglais semblait, au contraire, sortir des mains d'un habile valet de chambre. Son habit écarlate, ses boutons dorés, son chapeau surmonté de plumes d'autruche noires, ses bottes vernies, attestaient que, même en campagne, la discipline du costume n'admet pas de relâchement chez les officiers anglais.

La lettre remise par le parlementaire (ce parlementaire était le major Paddy, le même qui avait si malheureusement dans l'expédition entreprise pour explorer le fleuve Zaïre), fut immédiatement transmise au quartier-général.

En attendant la réponse, les deux officiers entrèrent en conversation avec cette franchise, qui, dans les trêves, donne aux rapports soudainement établis entre les adversaires, un caractère d'intimité précoce. Ce fut de lui que nous apprîmes la mort du général Penkham, celle du général Gibbs, la blessure dangereuse du général Keane, son transport à bord du vaisseau amiral *le Tonnant*, et l'avancement du général Lambert au commandement en chef de l'armée britannique.

La lettre que le général Jackson venait de recevoir, proposait une suspension d'armes de quarante huit heures entre les deux armées, sur l'une et l'autre rive du Mississippi, afin d'enterrer les morts, et de relever les blessés.

Le général Jackson consentit à la trêve proposée, mais seulement entre les troupes antagonistes campées sur la rive orientale du fleuve.

Ce refus de suspendre les opérations militaires sur la rive gauche, détermina le général Lambert à hâter le retour du corps expéditionnaire.

Avant minuit, le colonel Thornton, obéissant à cet ordre de son chef, ramena ses troupes au camp d'où il était parti le même jour.

Je fus chargé, le 8 janvier, d'aller annoncer au maire de la Nouvelle-Orléans la victoire que nous venions d'obtenir, ainsi que de prier le révérend évêque Dubourg et le Père-Antoine de Sedella de faire chanter un *Te Deum*, à cette occasion.

Il faut avoir vu tout ce qu'il y a de mouvement dans une grande ville de commerce, en Amérique, pour se faire une idée du spectacle que m'offrait la Nouvelle-Orléans ce jour-là, quand je la comparais à ce que j'avais vu dans les autres villes, alors que, dans les premiers jours de la république américaine, elle s'élevait au-dessus de la jeunesse vers cette prospérité inouïe, cette opulence, ce commerce immense, cette incessante avidité de mouvement et d'entreprise, qui suivirent l'annexion de la Louisiane à l'Union fédérale; pour pouvoir comprendre combien me durent paraître lugubres ces rues désertes, ces maisons fermées comme si la mort y était entrée avec son cortège funèbre — cette forêt de mâts de navires (forêt silencieuse comme celles des solitudes de l'Ouest!) Sur les vergues de quelques-uns de ces vaisseaux, abandonnés par les marins qui les avaient ramenés au port à travers tous les océans, et qui les avaient quittés pour aller servir nos batteries, flottaient encore les voiles déferlées. Les quais étaient encombrés, les balles de coton, de boucauds de sucre et de tous les produits de l'agriculture, que le commerce ne demandait plus. Mais chaque chose restait en sa place, là où elle avait été laissée, rien ne tentait la cupidité. La débauche mettait en question les titres de toutes les propriétés; la victoire seule pouvait les valider.

Aussi jamais message de victoire nouvelle ne fut mieux accueilli. Quelques trembleurs me dirent bien: « Regardez de l'autre bord du fleuve! les Anglais y sont, ne se pourrait-il pas qu'avancé jusque vis-à-vis de la ville, ils n'essayassent de la brûler avec leurs fusées incendiaires? » Mais ces prophètes de malheur étaient immédiatement interrompus par ces vifs pronostics par quelques courageux jeunes filles: « Entendez-vous pas le major qui nous dit que le général Jackson est sans inquiétude! »

Cette foi vive que les masses reposaient dans toutes les promesses du général, est un de ces phénomènes que l'histoire recueille, sans chercher à les expliquer.

Je ne puis terminer le récit de ma seconde mission à la Nouvelle-Orléans sans faire connaître une circonstance remarquable qui y eut lieu le jour même de la bataille.

Les Américains, lorsqu'ils prirent possession de la Louisiane, trouvèrent à la Nouvelle-Orléans un couvent d'ursulines. Ces saintes religieuses par leur piété, leur charité et l'enseignement gratuit qu'elles offraient aux jeunes filles indigentes, s'étaient fait chérir dans toute la colonie. Mariées cependant à l'égard de leur position nouvelle, sous un gouvernement dont elles ne connaissaient pas encore les institutions, elles s'étaient hâtées d'implorer, pour leur communauté, la protection de M. Jefferson, président des Etats-Unis à cette époque. Elles reçurent une lettre de cet homme d'état philosophe, dans laquelle il leur disait: « que la tolérance qu'elles imploraient était un droit que leur assurait la constitution, et non pas une faveur qu'elles dussent réclamer du pouvoir exécutif. »

Leur conduite exemplaire durant toute la campagne, leurs ferventes prières pour le succès des armes, leurs soins incessamment donnés aux malades et aux blessés des deux armées, témoignèrent à la fois et de leur patriotisme et de leur chrétienne philanthropie. — Le 8 janvier, ces vierges du Seigneur furent réveillées avant le jour, par la cloche qui sonnait les matines, et par l'artillerie dont les incessantes détonations annonçaient une bataille décisive. Aussitôt que la communauté se fut réunie, prosternée sur les marches de l'autel, la mère supérieure, en jetant les yeux sur le livre qu'elle tenait à la

main, vit qu'il s'était ouvert spontanément et le nom de Sainte-Victoire, écrit en gros caractères, fut le premier mot qu'elle y lut. Acceptant ce nom augural comme une assurance divine que ses prières étaient exaucées, la vénérable abbesse fit vœu de consacrer à la Vierge, qui avait porté ses supplications au trône de grâce, une cloche, en témoignage de son humble gratitude.

Cette cloche existe. Elle porte cette inscription: « mon nom est Victoire; lorsque je sonnerai, Américains! préparez-vous de Jackson et du 8 janvier 1815. »

Au lecteur sceptique qui me blâmerait d'avoir raconté un fait miraculeux dans ce siècle d'incrédulité philosophique, je répondrai dans le langage qu'adressait Tite-Live, aux philosophes de son temps.

« Non sum noscitur ab eadem negligentia deo portendere vulgè nunc credant; neque nunciari admodum nulla prodigia in publicum, neque in annales referri. Caterum et mihi vetustas res scribenti, nescio quo pacto antiquus sit animus; et quodam religio tenet, quæ illi prudentissimi viri publice suscipienda censuerint, ea pro dignis habere, quæ in meos annales referam! »

T. Livii, lib. XLIII.

## ANNONCES.

### Un Coupé à Vendre

pour cause de décès, solide et en parfait état, pour le prix modique de 180; à voir chez M. RITZENTHALER, Bleyenberg.

## MAUX D'ESTOMAC.

Les personnes atteintes de **Maux d'Estomac** ou de **Gastrites**, celles auxquelles l'usage du café ou du chocolat ne peut convenir, trouveront dans le **Rachout des Arabes** de Delongrenier, le déjeuner le plus agréable et le plus salutaire. Cet aliment est aussi très-convenable aux enfants et à toutes les personnes délicates ou nerveuses. Dépôt chez M. W. O. van Dorp, à La Haye.

## DORURE ET ARGENTURE,

PROCÉDÉS DE

### MM. DE RULZ ET EKTROTON.

Couverts argentés ou dorés de 75 à 133 fr. Couteaux à lame d'acier argenté ou doré, Vaisselle plate, etc., etc. On réargente à peu de frais le vieux plaqué. Le public est prévenu que, pour éviter les contrefaçons, chaque couvert de la maison Boisseaux-Detot et Comp porte les deux lettres **BD** dans une losange, comme poinçon de fabrique; ils ont une balance comme poinçon de garantie de 60 grammes par douzaine d'argent fin déposés par les procédés de Rulz et Elkington. Tabatières dorées ou argentées, 20 fr. est au dessus. Boucles de ceinture en acier doré, 5 francs. — Une seule visite dans les riches magasins de MM. Boisseaux-Detot suffit pour s'assurer de la complète adhérence moléculaire qui a lieu par l'électro-chimie entre l'or, l'argent et le métal sur lequel ils sont appliqués. On peut citer parmi les produits les plus remarquables, soit par la variété des sujets, soit par le bas prix auquel ils sont vendus, les bijoux en or et en argent, les bijoux vermeils sur nouvel argent, 60 fr. Théières, fontaines à thé, boîtes à thé gravées. Glaces de toilette pour dames. Boisseaux Detot & Cie, rue Neuve Vivienne, 28.

## A LOUER.

Un **Bel Appartement** composé de plusieurs pièces pourvue de toutes facilités, situé au **Plain**, est à louer présentement. S'adresser pour les informations chez **ANDRÉ SALMON**, au **Plain**, n° 413.

## Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 2 Février.

|                                | 1814 | 1815 | 1816 |     |
|--------------------------------|------|------|------|-----|
| Deute active                   | 2    | 60   | 60   | 60  |
| Dito dito                      | 3    | 73   | 73   | 73  |
| Dito en liquidation            | 4    | 94   | 94   | 94  |
| Dito des Indes                 | 4    | 94   | 94   | 94  |
| Syndicat                       | 4    | 91   | 91   | 91  |
| Dito                           | 3    | 90   | 90   | 90  |
| Société de Commerce            | 4    | 164  | 164  | 165 |
| Act. du lac de Harlem          | 5    | 113  | 113  | 114 |
| Chemins de fer du Rhin         | 4    | 113  | 113  | 114 |
| Act. du Chemin de fer Hollan.  | 4    | 108  | 108  | 108 |
| Oblig. Hope & C. 1798 & 1816   | 5    | 108  | 108  | 108 |
| Dito dito 1828 & 1834          | 5    | 108  | 108  | 108 |
| Inscrip. au Grand Livre        | 5    | 69   | 69   | 69  |
| Certificats au 4%              | 6    | 72   | 72   | 72  |
| Dito hypothécaires 1831 & 1833 | 5    | 90   | 90   | 90  |
| Emprunt de 1840                | 4    | 90   | 90   | 90  |
| Act. chez St-Jacques-Guy       | 4    | 88   | 88   | 88  |
| Palme                          | 2    | 84   | 84   | 84  |
| Deute différée à Paris         | 2    | 84   | 84   | 84  |
| Defferred                      | 2    | 84   | 84   | 84  |
| Espagne                        |      |      |      |     |
| Ardoins                        | 2    | 84   | 84   | 84  |
| Dito                           | 2    | 84   | 84   | 84  |
| Coupons Ardoins                | 2    | 84   | 84   | 84  |
| Obligations Golf. & Comp       | 5    | 84   | 84   | 84  |
| Dito métalliques               | 5    | 84   | 84   | 84  |
| Dito dito                      | 2    | 84   | 84   | 84  |
| Autriche                       |      |      |      |     |
| Inscriptions au Grand-Livre    | 3    | 84   | 84   | 84  |
| France                         |      |      |      |     |
| Actions 1836                   | 3    | 84   | 84   | 84  |
| Pologne                        |      |      |      |     |
| Emprunt à Londres 1831         | 3    | 84   | 84   | 84  |
| Id. id. 1843                   | 3    | 84   | 84   | 84  |
| Bresil                         |      |      |      |     |
| Obligations à Londres          | 3    | 84   | 84   | 84  |
| Portugal                       |      |      |      |     |

Bourse d'Amsterdam du 2 Février.

Métalliques, 5 %; Naples, 5 %; And., 5 %; 22 1/2 P. Dette différée ancien, 5 %; Passiv., 5 %; Lots de Neve 80 R. après la Bourse (2 heures); Ardoin sans variation.

Bourse de Londres du 31 Janvier.

3 % Cons. 94 1/2, 95; 2 1/2 % Holl. 59 1/2; 4 % dit. 94 1/2; Esp. 28 1/2; 3 % dit. 58 1/2; 5 % dit. 113 1/2.

LA HAYE, chez **Leopold Loebenberg**, *Lage Nieuwsteeg*. Dépôt-général à Amsterdam chez **M. Schoonekerk**, *Lage Nieuwsteeg*; et à Rotterdam, chez **van der Meer**, *Lage Nieuwsteeg*.